

Présentation de l'objet de la demande

La demande de financement concerne l'aménagement d'une zone humide sur le site de la Tige Cointinne et plus particulièrement la parcelle 149^E appartenant au CPAS de Fernelmont (voir localisation dans le dossier illustratif ci-après). La parcelle est louée par la Coopérative de la Tige Cointinne scrlfs qui l'exploite pour son activité de maraîchage. Le site est accessible en continu au public (accès par la rue de la Victoire et la rue de la rénovation), qui est invité à s'y promener et à profiter des aménagements.

La zone humide est prévue pour 3 fonctions :

- Amélioration de la biodiversité du site (divers biotopes et habitat) et amélioration du cadre de vie, en intégration avec les autres aménagements prévus par la Coopérative de la Tige Cointinne sur le site (haies, verger, parcours didactique, etc.) ;
- Espace de promenade, contemplatif et de convivialité, permettant aux promeneurs de se poser (quiétude), d'échanger (convivialité) et également d'avoir une vue sur l'ensemble du site ;
- Espace didactique tout public, permettant d'informer sur les biotopes concernés.

L'alimentation de la zone humide est prévue par les eaux de ruissellement du site, principalement du toit des serres situées en face. L'on note que le choix de l'implantation de la mare s'est porté sur une portion de terrain habituellement humide en cas de pluie (point bas et mauvais drainage).

L'implantation n'est pas idéale au niveau de l'exposition au soleil (fin de journée) et de la présence d'arbre, mais il en découlera un biotope particulier.

Composition de la zone humide :

- Mare principale, d'une surface de +/- 130 m². La mare est prévue avec 3 paliers (profondeurs) pour favoriser les biotopes (et permettre aux animaux y tombant d'en ressortir). La profondeur maximale est prévue à 1,3 – 1,5 m d'eau. Une première zone de sédimentation est également prévue en entrée (en cas d'eaux de ruissellement boueuses). La mare est prévue avec une étanchéité (damage de terres) et sa protection (voir détails budget) ;
- Chenal de moindre profondeur, alimentant une zone humide intermittente, destinée à s'assécher en été (pas d'étanchéité) ;
- Le trop-plein de la mare sera dirigé vers le fossé existant le long du bois, si la topographie le permet ;
- Haie le long de la zone, taillée basse (pour la lumière et ne pas couper la vue), protégeant la zone des écoulements indésirables, ainsi que haie libre à l'est (cette dernière ne faisant pas partie de la demande de financement car plantée par la Coopérative de la Tige Cointinne) ;
- La zone humide sera entourée/protégée par une prairie fleurie semée, dans laquelle un sentier sera entretenu (tonte localisée régulière) ;
- Divers habitats pour la biodiversité seront installés dans et à proximité de l'eau : tas de pierre, bois, nichoirs, perchoirs, abris, etc. ;
- Deux bancs publics en bois ;
- Panneaux destinés à informer le public, dont un panneau à la limite de propriété de la parcelle (dans le bois), pour informer le public de l'existence d'une propriété privée au-delà de cette dernière.

Commune de Fernelmont – Demande de budget participatif 2020
Zone humide sur le site de la Tige Cointinne

Des plantations dans la mare/zone humide ne sont pas prévues dans la demande. L'on compte sur une implantation spontanée ainsi que quelques prélèvements par des volontaires dans les mares des environs (dans le respect des réglementations) pour végétaliser.

Détails du budget de la demande

Tous les prix comprennent la TVA.

Poste	Unité	QP	PU	PT
Terrassements et évacuation des terres excédentaires, y compris damage des terres (pour étanchéité) et création de niveaux	m ³	190	30 €	5.700 €
Fourniture et pose grillage anti-rongeur ou autre protection	m ²	130	7 €	910 €
Fourniture et pose tuyaux d'entrée et sortie (trop-plein)	ml	5	10 €	50 €
Fourniture plants haie et accessoires	ml	32	2,5 €	80 €
Fourniture et pose banc en bois	Pce	2	0 €*	0 €
Fourniture et pose panneau	Pce	2	130 €	260 €
TOTAL				7.000 €

* Coût de fabrication/achat et installation à charge de la Commune (budget séparé)

Ne sont pas compris (réalisés sur base volontaire ou pris en charge par d'autres biais) :

- Levés topographiques pour la demande de permis
- Etude et suivi des travaux
- Plantation haie
- Semences et plantation prairie fleurie
- Habitats biodiversité : nichoirs, perches, bois, pierres, etc.

Dossier illustratif



Extrait de plan cadastral

Localisation approximative de l'objet de la demande entourée en rouge,
Flèches : voir photos ci-dessous

(Source : WalOnMap)



Photographies de l'état actuel (en période humide du site)

Gauche : prise de vue « 1 » ci-dessus

Droite : prise de vue « 2 » ci-dessus



Vue d'ensemble du concept du site (objet de la demande entouré en rouge)¹

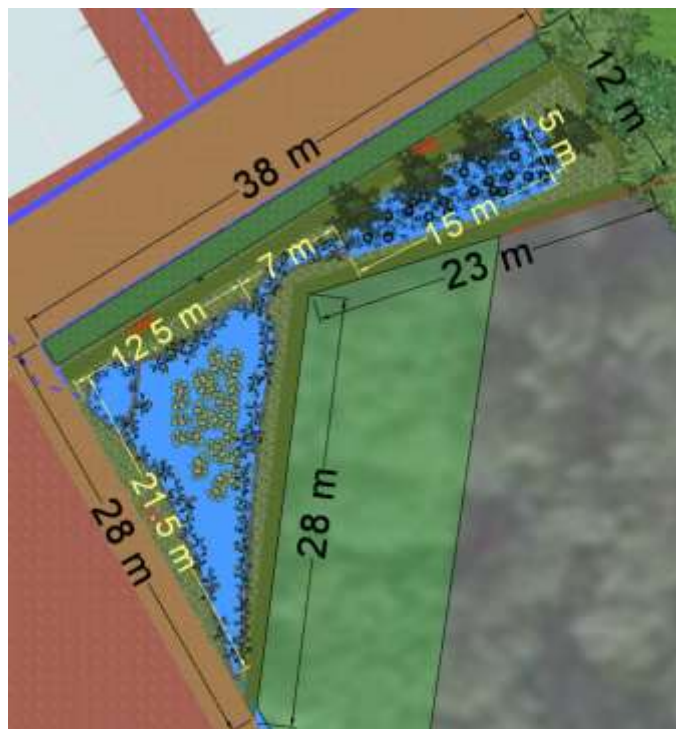
(Fond de plan : Google Earth)

¹ La seconde zone humide n'est pas destinée à être construite à court terme pour des raisons de propriété des terrains

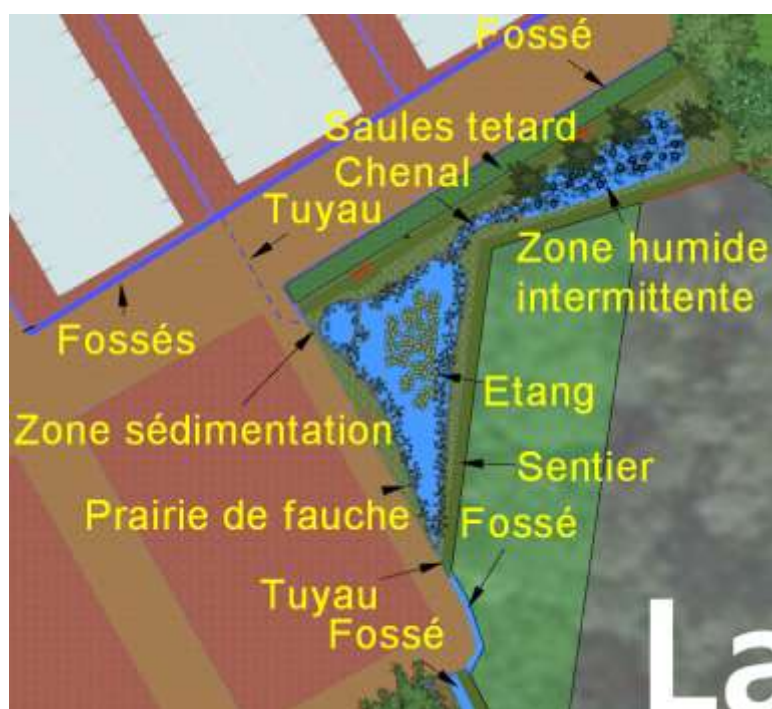


Zone humide faisant l'objet de la demande²

² Les arbres (saules têtard) représentés près de la zone humide ne seront pas plantés pour cause d'ombrage et de chute de feuilles (proximité du bois)



Dimensions globales et dimensions de la zone humide



Éléments composant la zone humide³

³ Les saules têtard représentés près de la zone humide ne seront pas plantés pour cause d'ombrage et de chute de feuilles (proximité du bois).



Exemple de projet similaire : mare sur terrain public à l'entrée de Noville-les-Bois, réalisée sans étanchéité